

**SPECTRUM RX5080
AGENT MICROBIOCIDE**

INDUSTRIEL
Solution

DANGER



POISON CORROSIF
SENSIBILISANT CUTANÉ DE LA PEAU
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIP ACTIF:
2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide.....20,0%
NUMÉRO D'HOMOLOGATION 17569
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET: 0.05L – 20,000L

Solenis Canada ULC
1151 Green Valley Rd
London On N6n 1e4
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT: Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Solenis Canada ULC.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CAUSE DES BRÛLURES OCULAIRES GRAVES. LE CONTACT AVEC LES YEUX PEUT RENDRE AVEUGLE. PEUT BRÛLER LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF OU FATAL SI AVALÉ.

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de sécurité pendant la manipulation. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques, lors de la manipulation de ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards. Fournir une ventilation adéquate. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas déverser l'effluent contenant ce produit dans aucun système d'égoûts sans avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Appliquer ce produit seulement tel que prescrit sur cette étiquette.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit sombre à une température inférieure à 35°C. Garder le contenant bien fermé. Protéger du gel. Entreposer dans un endroit sec.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Ce produit aide à contrôler les bactéries et champignons microscopiques indésirables dans les usines de pâtes et papiers.

NOTE: Ajouter ce produit séparément au système. Ne PAS mélanger avec d'autres additifs, afin d'éviter la décomposition du produit en raison du pH élevé de certaines formules d'additifs. Ajouter ce produit au système à un point où un mélange uniforme est assuré. Ajouter de façon continue ou intermittente ou selon le besoin. La fréquence et la durée du traitement varient selon la gravité du problème.

LES SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR CONTRÔLER LES BOUES MICROBIENNES

Ce produit doit être ajouté directement aux systèmes des usines de pâtes et papiers. Ajouter à un point du système où un mélange uniforme est assuré.

DOSE INTERMITTENTE OU DOSE MASSIVE INITIALE

Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,25 kg par tonne de pâte ou de papier produite.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,15 kg par tonne de pâte ou de papier produite. Traiter le système selon le besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE EN CONTINU-DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,25 kg par tonne de pâte ou de papier produite.

DOSE SUBSÉQUENTE: Maintenir le niveau de traitement en alimentant ce produit en continu au taux de 0,05 à 0,15 kg par tonne de pâte ou de papier produite.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))